



DÉMÉNAGEMENT: LES 10 REFLEXES DU CREDIT AGRICOLE

Vous allez bientôt déménager ? Vous êtes en phase de préparation de votre projet ?

Pour vous aider et vous orienter, nous vous avons listé 10 réflexes à avoir lorsque l'on finalise son déménagement, qui peuvent impacter votre budget et/ou vos assurances. Pour vous accompagner dans cette nouvelle étape de vie, suivez le guide :

QUAND ?

1. ☐ Choisissez le bon moment pour déménager

Attention : que vous déménagiez à telle ou telle époque de l'année peut avoir un impact financier certain (période plus chère que d'autres, jours plus demandés, taxe due ou non...). Si vous n'avez pas trop de contraintes de temps, essayez d'optimiser votre budget. Quelques conseils à découvrir dans cet article : www.credit-agricole.fr/particulier/conseils/magazine/tout-un-mag/demenagement-choisir-le-bon-moment.html

2. ☐ Déterminez votre planning d'actions avant tout déménagement !

En tant que locataire et/ou propriétaire, certaines étapes sont indispensables, et doivent être faites dans des délais ou dans un ordre particulier. Par exemple :

J -3 mois :

- dénoncez votre bail si vous êtes locataire (délai ramené à 1 mois dans les zones dites « tendues »)
- déterminez votre budget déménagement : devis, primes possibles, travaux à prévoir etc.

J -1 mois :

- fixez la date du déménagement et ses contraintes (états des lieux entrée/sortie ; ouverture / fermeture de lignes ou contrats divers...)
- faites votre changement d'adresse auprès de tous les interlocuteurs nécessaires
- anticipez les cartons pour éviter de les finir le jour du déménagement

Jour J :

- Ayez votre nouveau contrat assurance Habitation avant d'entrer dans les lieux

Retrouvez plus de détails dans ce planning d'action :

www.credit-agricole.fr/particulier/conseils/magazine/tout-un-mag/demenagement-la-check-list.html

COMBIEN ?

3. ☐ Avez-vous droit à des aides financières pour votre déménagement ?

Si vous avez une famille nombreuse, ou si vous êtes demandeur d'emploi, à l'éducation nationale, retraité de la fonction publique, militaire... , vous avez peut-être droit à une aide ou une prime.

Notre article vous donnera le détail de ces coups de pouce financiers :

www.credit-agricole.fr/particulier/conseils/magazine/tout-un-mag/aides-au-demenagement-y-avez-vous-droit.html

4. ☐ Avez-vous des travaux à faire ? : dans votre ancien appart que vous quittez - dans le nouvel appart que vous aurez - pour quel budget ?

Quels sont les travaux à la charge d'un propriétaire ? Quels sont ceux dont un locataire est responsable ? Pour savoir qui fait quoi, et qui doit les payer , lisez cet article :

www.credit-agricole.fr/particulier/conseils/magazine/tout-un-mag/locataire-proprietaire-quels-travaux-peut-on-faire.html

5. ☐ Définir le budget global nécessaire de votre déménagement par des professionnels ou avec des amis

Passer par des professionnels du déménagement ou avec des amis n'a pas le même coût, mais pas les mêmes obligations n'ont plus, voire les mêmes contraintes comme les autorisations à demander pour le stationnement du camion etc.

Un tour d'horizon rapide pour vous aider à faire votre choix en lisant cet article :

www.credit-agricole.fr/particulier/conseils/magazine/tout-un-mag/demenagement-faut-il-faire-appel-a-des-professionnels.html

QUI ?

6. ☐ Anticiper les changements d'adresses à faire

Qui prévenir et quand ? Via Internet ou par courrier ? Une check list pratique et des modèles de lettre pour vous ici :

www.credit-agricole.fr/particulier/conseils/magazine/tout-un-mag/demenagement-qui-prevenir-et-comment.html

7. ☐ Prévenir son assureur Habitation

Forcément, changer de logement vous amène à modifier votre assurance habitation. Attention à quand le faire, entre vos 2 habitations.

www.credit-agricole.fr/particulier/conseils/magazine/tout-un-mag/demenagement-avez-vous-pense-a-votre-assurance-habitation.html

8. ☐ Prévenir son banquier

Communiquez à votre banque la date à laquelle vous avez mis fin aux prélèvements mensuels de vos fournisseurs.

Et si vous souhaitez changer de banque au moment de votre déménagement pour venir au Crédit Agricole ? Ou vous êtes déjà client du Crédit Agricole, et souhaitez transférer votre compte dans une nouvelle agence ou une nouvelle région ? Il vous suffit d'appeler le numéro vert 31 21 (appel gratuit depuis un poste fixe), ou de suivre les démarches :

www.credit-agricole.fr/particulier/conseils/logement/demenagement.html#changer-dagence-bancaire

9. ☐ Faire suivre son courrier

Même en faisant tous les changements, il arrive parfois que tout ne se cale pas bien dans le temps comme il le faudrait. Une solution pour plus de tranquillité : faire suivre son courrier ! Quelques infos ici :

www.credit-agricole.fr/particulier/conseils/magazine/tout-un-mag/demenagement-qui-prevenir-et-comment.html

10. ☐ Changer le domicile de sa carte grise et donc prévenir son assureur Auto

Si vous avez un véhicule, attention à bien faire votre changement d'adresse pour la carte grise et auprès de votre assureur. Cela peut avoir un impact, donc pensez à bien le faire. Plus d'infos ici :

www.credit-agricole.fr/particulier/conseils/magazine/tout-un-mag/demenagement-qui-prevenir-et-comment.html

MENTIONS LÉGALES

Article à caractère informatif et publicitaire. Ces informations sont données à titre de conseils indicatifs, et n'engage pas la responsabilité du Crédit Agricole ; elles n'ont en aucun cas vocation à se substituer aux connaissances et compétences du lecteur. Il est vivement recommandé de solliciter les conseils d'un professionnel.

▣ ASSURANCES HABITATION ET AUTO

Au Crédit Agricole, les contrats d'assurances Habitation et Auto ont assuré par PACIFICA, la compagnie d'assurance dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances. Entreprise régie par le code des assurances. S.A. au capital entièrement libéré de 332 609 760 € - Siège social : 8/10, Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS Paris. Ces contrats sont distribués par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de cette offre dans votre Caisse Régionale.

▣ OUVERTURE DE COMPTE

Une ouverture de compte au Crédit Agricole est réalisée sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse régionale au sein de laquelle la demande est faite.

Support édité en Février 2018 (mis à jour en déc. 18) par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 8 599 311 468 € - 784 608 416 RCS Nanterre.

Retrouvez tous les réflexes pour vous accompagner
dans vos nouvelles étapes dans la rubrique
Tout un Mag pour Vous sur credit-agricole.fr.



Toute une banque
pour vous